

L'an deux mil dix-sept, le 17 OCTOBRE 2017, à 18 h. 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

DATE DE CONVOCATION : 12 octobre 2017

- Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : LAFON Yves, FLOYRAC Simone, GASTAL Gwladys, CAVALIÉ Stéphanie, COUDERC Véronique, GOUAUX Gaston, SWARTVAGHER Jean Michel

Absents excusés : REY Laurent, BOMPA Philippe, LAMBERT Eliane

Madame GASTAL Gwladys été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et nous passons à l'ordre du jour.

LOGEMENTS BARRADE

L'actuelle locataire, Katia HENOT quittera le logement le 31 octobre prochain.

A ce jour, nous avons quatre demandes :

- Michel MAUROUX
- Johanna LAGARDE
- Tony BOUSQUET
- Elodie FLOURY

Monsieur le Maire décrit la situation de chacun de ces demandeurs. Un courrier demandant plus de précisions et de garantie sera adressé à Mme FLOURY.

La décision définitive sera prise au prochain conseil municipal.

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE DE PARNAC (délibération N° 27)

Nous avons prévu sur l'opération 69 « EGLISES ET CIMETIERES » un budget de 20 000 €

Les travaux de l'entreprise RESSEJAC sur l'église ont été légèrement plus conséquents que notre estimation, aussi pour pouvoir honorer la facture de Samuel ROULON (grilles) il faut abonder le crédit de l'opération 69 de **1 619.38 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget COMMUNE de PARNAC de l'exercice 2017.

CREDITS A OUVRIR

OPER .	CHAP .	COMPTE ARTICLE	SECTION	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT
69	20	2181	INVESTISSEMENT	EGLISEs & CIMETIERES	+ 1 619.38

CREDITS A REDUIRE

OPER .	CHAP .	COMPTE ARTICLE	SECTION	DESIGNATION DE L'OPERATION	MONTANT
64	20	21532	INVESTISSEMENT	RESEAU PLUVIAL	-1 619.38

QUESTIONS DIVERSES :

Ecole :

Le projet de crèche ne sera pas retenu. La CAF donne moins de fonds et de ce fait un coût supplémentaire reposerait sur la CCVLV. Le budget de cette dernière passerait de 80 000 € à 120 000 € pour le fonctionnement de cette crèche.

En revanche, une nouvelle opportunité fait jour : le transfert du CLSH de Luzech à Parnac, pour 30 à 40 enfants (mercredi et toutes les vacances scolaires)

Tous les travaux d'aménagement spécifique seraient à la charge de la CCVLV.

A voir pour la mise à disposition du local des jeunes.

FDEL :

Renforcement électrique du réseau « les Combes ». Possibilité de faire payer une partie par le propriétaire demandeur d'un PC ou bien la commune prend en charge la totalité et se fait rembourser par les divers futurs propriétaires.

Urbanisation des Combes : peut-on arrêter cette urbanisation ? en sachant que des CU sont déjà délivrés. La commune n'a pas la volonté d'urbaniser cette zone mais elle ne peut pas l'empêcher !

Une sortie est prévue pour tous les terrains. Les propriétaires devront s'entendre

Comité des fêtes :

Le conseil municipal est informé de la démission de l'actuel président Thierry MARINESQUE

Chasse aux sangliers :

Monsieur Yves LAFON donne quelques éléments sur la situation.

Faire appel à des chasseurs extérieurs à la commune du fait que nos chasseurs ne chassent pas le sanglier. Des battues administratives ont donné des résultats : 3 sangliers abattus dont un de 105 kg

Proposition de : chasse à l'affût, mirador, etc...

Massabie :

Les habitants de cette zone réclament des ralentisseurs, affaire à suivre

Arrêt bus D8 :

Penser à faire aménager un passage piéton

Optimisation énergétique des bâtiments communaux :

Présentation des divers lots et de leur montant.

LOT	Entreprises retenues	Montant
1 - VRD – GROS ŒUVRES	RESSEJAC – Luzech	12 730.00
2 - PLATRERIE ISOLATION	OLIVEIRA - Mercues	25 809.00
3 - CHAUFFAGE	BOURRIé - Caussade	85 916.33
4 - ELECTRICITE	DEWERT – Luzech	12 030.00
5 - MENUISERIES EXTERIEURES	LARNAUDIE – Cahors	19 531.00

Cimetière : Une question est posée : Peut-on avoir une concession si le demandeur n'est pas résident sur la commune ?

Budget 2018 : Dans les orientations budgétaires pour 2018, il faudra prévoir pour le cimetière de CELS un columbarium, et pour le cimetière du bourg de PARNAC un dépositoire et un ossuaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H.25

Marc GASTAL,

Yves LAFON,

Simone FLOYRAC,

Laurent REY,
(excusé)

Gwladys GASTAL,

Stéphanie CAVALIE,

Eliane LAMBERT,
(excusée)

Gaston GOUAUX,

Philippe BOMPA,
(excusé)

Véronique COUDERC,

Jean Michel SWARTVAGHER

